



## PREFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

*Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Provence-Alpes-Côte d'Azur*

*Unité Territoriale des Bouches du Rhône  
Subdivision d'Aix-en-Provence 1  
440, rue Albert Einstein  
CS 50541  
13594 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3*

04.42.91.59.00  
 04.42.38.92.55

D/Aix/  
S3IC 64-00001-P1

SPR n° 12 3 4

Aix-en-Provence, le

8 SEP. 2017

La Directrice Régionale

à

Monsieur le Directeur  
ALTEO Gardanne  
Route de Biver  
B.P. 62

13541 - GARDANNE CEDEX

Objet : Conclusions de l'inspection du 22 juin 2017, ALTEO GARDANNE, étude hydrogéologique

Référ. : Votre courrier de réponse du 20 juillet 2017

Monsieur le Directeur,

Votre établissement a fait l'objet d'une inspection le 22 juin 2017, ciblée sur le programme de l'étude hydrogéologique demandé à l'article 9.5.3 de l'ap du 28/12/2015.

Suite à cette visite d'inspection une fiche d'écart et une fiche de remarques vous ont été notifiées.

Par courrier visé en référence, vous m'avez fait part de vos observations.

Au terme de cet échange, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des conclusions de l'Inspection suite à cette visite :

Il est noté votre engagement de transmettre à la DREAL une note de synthèse sur l'impact hors site au niveau des eaux souterraines au regard des études déjà réalisées pour fin août 2017.

Cette note sera étudiée par la DREAL pour savoir si le périmètre investigué et les paramètres analysés sont suffisants ou doivent être complétés.

### Ecarts relevés lors des inspections précédentes :

Les écarts des précédentes inspections n'ont pas été examinés lors de cette inspection.

Sauf réserve de votre part motivée par des considérations prévues par la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4, L.124-1, L.125-1, L.125-2, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, ce courrier ainsi que les fiches d'écart seront publiés sur le site Internet de la DREAL PACA.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

*Pour la Directrice et par la chef de l'Unité risques chroniques et sanitaires*

Jean-Luc ROUSSEAU  
Ingénieur divisionnaire  
de l'industrie et des mines

Siège :  
DREAL PACA  
16, rue Antoine Zattara  
CS 70248  
13331 MARSEILLE cedex 3